

11 FEV. 2011

BUREAU DU COURRIER

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

04 FEV. 2011

Service Aménagement Durable des Territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

FD/NL 103/14

Nos réf. : AELR SADTL 2010/083

Vos réf. :

Affaire suivie par : Frédéric DENTAND

frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 84 – Fax : 04 67 15 68 00

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

M. Le Préfet de l'Hérault

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'environnement

34 place des Martyrs de la résistance

34062 Montpellier Cedex 2

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC du Grand Plantier sur la commune de Saint Gély du Fesc (34)

Par courrier reçu le 26 novembre 2010, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC du Grand Plantier sur la commune de Saint Gély du Fesc.

Depuis le 27 janvier 2011 l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Mauricette STEINFELDER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02